



Gulf Region

Notice to Fish Harvesters

MESSAGE FROM MINISTER LEBOUTHILIER ON UNREPORTED SALES AND LANDINGS IN THE ATLANTIC AND QUEBEC FISHERIES

Moncton, New Brunswick – May 3, 2024

As Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard, I am committed to safeguarding Canada's aquatic resources and maximizing the benefits they provide to Canadians. Accurate information on the resources that are being harvested from the sea is critical to making sound resource management decisions that will improve long-term benefits for coastal communities. Failing to report or misreporting the quantity of fish and seafood being removed from our waters can be a contributor to declining stocks and undermines economic stability and the livelihoods of law-abiding fish harvesters.

We know that fisheries is a vital sector of our economy. By way of illustration, according to current data, the 2021 inshore lobster fishery landed value exceeding 2 billion dollars. While the use of cash in the sale is not illegal, landings or revenues that are not reported/declared, and which often involve cash transactions, are illegal. Our government is committed to fight the underground economy wherever it exists. From my many visits to the field over the past few months, I know that this issue is at the heart of the priorities of many stakeholders, both in the catching and processing sector.

This is why my department is working closely with federal and provincial counterparts, including the Canada Revenue Agency and Public Safety Canada, to protect Canada's fisheries interests through the detection and deterrence of unreported cash sales and landings with a current focus on the Atlantic and Quebec fisheries. Fisheries and Oceans Canada (DFO) is also modernizing tools and methods to facilitate the provision of catch data by harvesters and to monitor fisheries, notably through the progressive implementation of electronic logbooks (ELOGS).

DFO uses its authorities under the Fisheries Act and the regulations to require accurate reporting from harvesters and those purchasing their landings for commercial purposes. In order to verify compliance with these requirements, DFO's enforcement program uses a wide range of tools as part of a risk-based, intelligence-led compliance program.

The public can also assist the Department's work to disrupt and prevent illegal activity by calling Crime Stoppers at 1-800-222-8477, Poaching Alert 1-800-463-9057 (Quebec), or DFO Offices toll-free (Contact [Fisheries and Oceans Canada: Report a fisheries violation \(dfo-mpo.gc.ca\)](https://www.dfo-mpo.gc.ca/report-a-violation)).



Région du Golfe

Avis aux pêcheurs

MESSAGE DE LA MINISTRE LEBOUTHILLIER SUR LES VENTES ET DÉBARQUEMENTS NON DÉCLARÉS DANS LES PÊCHES DE L'ATLANTIQUE ET DU QUÉBEC

Moncton, N.-B. – 3 mai 2024

En tant que ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, je suis déterminée à protéger les ressources aquatiques du Canada, et ce tout en maximisant les avantages qu'elles procurent aux Canadiens.

Il est essentiel de disposer des meilleures informations sur les ressources exploitées en mer afin de prendre les meilleures décisions possible en matière de gestion des ressources qui amélioreront les avantages à long terme pour les communautés côtières. Omettre de déclarer ou encore fausser la quantité de poissons et fruits de mer pêchés dans nos eaux peut contribuer à la diminution de ces stocks et compromettre la stabilité économique et les moyens de subsistance des pêcheurs qui respectent la loi.

Nous savons que les pêches sont un secteur vital de notre économie. A titre d'exemple, selon les données actuelles, la valeur des débarquements de la pêche côtière au homard pour 2021 dépasse 2 milliards de dollars. Si l'utilisation d'espèces pour la vente n'est pas illégale en soi, les débarquements ou les revenus qui ne sont pas déclarés, et qui impliquent souvent des transactions en argent comptant, sont illégaux. Notre gouvernement s'est engagé à lutter contre l'économie clandestine partout où elle existe. Suite à mes nombreuses visites sur le terrain au cours des derniers mois, je sais que cette question est au cœur des priorités de nombreuses parties prenantes, tant dans le secteur de la capture que celui de la transformation.

C'est pourquoi mon ministère travaille en étroite collaboration avec ses homologues fédéraux et provinciaux, incluant l'Agence du Revenu du Canada et Sécurité publique Canada, pour protéger les intérêts du Canada en matière de pêche en détectant et en dissuadant les ventes au comptant et les débarquements non déclarés, en mettant actuellement l'accent sur les pêcheries de l'Atlantique et du Québec. Pêches et Océans Canada (MPO) est également en train de moderniser les outils et les méthodes pour faciliter la transmission des données sur les captures par les pêcheurs et pour surveiller les pêches, notamment par l'implantation progressive des journaux de bord électroniques (JBE).

Le MPO utilise les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les pêches et ses règlements pour exiger des pêcheurs et de ceux qui achètent leurs débarquements à des fins commerciales qu'ils

établissent des rapports exacts. Afin de vérifier le respect de ces exigences, le programme d'application de la loi du MPO utilise un large éventail d'outils dans le cadre d'un programme de conformité fondé sur le risque et sur le renseignement.

Le public peut également aider le ministère à démanteler et à prévenir les activités illégales en appelant Échec au crime au 1-800-222-8477, Alerte au braconnage au 1-800-463-9057 (Québec), ou les bureaux du MPO sans frais (Contactez Pêches et Océans Canada : [Signaler une infraction liée à la pêche \(dfo-mpo.gc.ca\)](#)).